

CONTRAT « COUP DE POUCE VACANCES » COMMUNAUTAIRE

Entre les bénéficiaires signataires du contrat :

et la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise,

Il est convenu ce qui suit :

Conformément à la délibération n° 15.3 du Conseil Communautaire du 24 JUIN 2015 et après avis du Jury, une aide financière est accordée à chaque membre du groupe, selon les modalités suivantes:

Un montant de :...../jour, pour.....
Un montant de :...../jour, pour.....

pour le projet intitulé :

qui se déroulera à du au

soitjours.

En contrepartie, chaque membre du groupe s'engage à :

- participer à l'envoi **d'une carte postale signée de tous du lieu du séjour** et à prendre des **photos** (dont une sur laquelle sera photographié tout le groupe sur un lieu significatif) pour contribuer à une exposition.

- à justifier dans un délai **d'une semaine** à compter de la date de fin du projet (semaine du au) de l'utilisation de la somme par :

- les justificatifs des factures datées (en dehors des boissons alcoolisées) en regard des prévisions annoncées (prioritairement : voyage, hébergement, activités)

- par un bilan établi avec un correspondant "Coup de Pouce" et l'ensemble des participants.

La Communauté d'Agglomération Montluçonnaise se réserve le droit, après avis de la commission, au vu du bilan présenté, de récupérer auprès de chacun des participants tout ou partie de la somme allouée, au cas où les engagements pris par le groupe ne seraient pas respectés (réduction durée du séjour, changement mode de transport, etc...). Un manquement grave au respect de ce contrat peut entraîner la radiation pour d'autres projets.

Le remboursement sera demandé pour tout bilan non fait avant la fin de l'année.

Les bénéficiaires du projet,

Nom-Prénom	Adresse	Date de Naissance	Lu et approuvé	SIGNATURE

Fait à, le

P/le Président et par délégation,
La Vice Présidente,